

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 1093-2020**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le 15 juin 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1087-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 800 000 \$ POUR DES AMÉLIORATIONS LOCATIVES À L'IMMEUBLE SITUÉ
AU 28, BOULEVARD DE L'AÉROPORT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN POSTE DE POLICE**

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 août 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation en adressant un courriel à greffe@bromont.com

Bromont, ce 13^e jour d'août 2020.

La greffière par intérim,



Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques par intérim